

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le trois juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de la Communauté de Communes de L'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 juin 2015

Etaient Présents : Mmes GOT – de ROFFIGNAC MM. BELOT – CORSAN - FEDIEU- FERCHAUD – GIRARD – LORIAUD- PLISSON – QUESSON -RENARD.

Délibération N°2015-02-030 : Prévention des inondations fluvio-maritimes sur l'Estuaire de la Gironde
- PAPI « Estuaire de la Gironde »

Vu le CGCT ;

Vu le cahier des charges des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ;

Considérant la nécessité de réduire la vulnérabilité de l'estuaire de la Gironde aux inondations fluvio-maritimes et de mettre en place une stratégie globale et durable ;

Rappelant que la protection des populations contre les risques d'inondations relève de l'Etat, des communes ou leurs groupements et des particuliers eux-mêmes ;

Rappelant que le SMIDDEST ne peut être tenu pour responsable des choix techniques faits par les maîtres d'ouvrages locaux en matière de protection contre les inondations ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage ou la co-maîtrise d'ouvrage des actions (études, réflexions, communication) du PAPI « Estuaire de la Gironde » indiquées ci-après :

- animation du PAPI
- 1.1 développer une culture du risque
- 1.2 création d'une base de données sur les risques et d'un outil cartographique
- 1.3 aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives
- 1.5 pose de repère de crues
- 1.6 préparation du PAPI n°2 : Elaboration d'un schéma d'aménagement global
- 1.7 protocole de collecte d'information pendant et après un épisode d'inondation
- 1.8 améliorer le RIG
- 1.9 repenser l'action préventive – projet RAITAP
- 1.10 diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés et des sites classés MH
- 3.1 aide à l'élaboration et l'harmonisation des PCS
- 5.2 analyse de la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures des collectivités
- 5.3 adaptation des exploitations agricoles en zone inondable
- 5.4 élaboration d'un projet européen résilience des territoires
- 5.5 réduction de la vulnérabilité des ICPE, STEP et autres sites de stockage
- 5.6 amélioration de l'accessibilité aux sites sensibles
- 7.14 prise de compétence GEMAPI et nouvelle gouvernance

Article 2. de solliciter l'avis de l'Etat sur le projet global de PAPI déposé le 15 mai 2015 pour pré-instruction, sachant que le dossier définitif sera déposé le 11 septembre 2015.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 3 juillet 2015

Le Président
Jacky QUESSON

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

20 JUL. 2015

Bureau du Courier

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.